



Pierre DARTOUT,

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Renaud MUSELIER,
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Anne CLAUDIUS-PETIT

Conseillère régionale de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Gaëlle REBEC

Directrice régionale de l'Agence De l'Environnement et
de la Maîtrise de l'Énergie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Richard CURNIER

Directeur régional
de la Banque des Territoires
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jean-Pierre GALVEZ

Président de la Chambre de métiers
et de l'artisanat de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Roland GOMEZ

Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
Provence-Alpes-Côte d'Azur

vous convient à la

SIGNATURE DE LA CONVENTION ET AU LANCEMENT DE LA PLATEFORME RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mardi 30 Avril 2019 à 14h30

Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde – Marseille

Afin de favoriser le déploiement de l'économie circulaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la Chambre de Commerce et d'Industrie de région (CCIR), la Chambre de Métiers et d'Artisanat de région (CMAR) et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignation) mettent en place un partenariat triennal qui s'appuiera sur les différents acteurs concernés à travers une Plateforme régionale dédiée, dont le lancement se fera le 30 avril prochain. Ce lancement sera précédé de la signature d'une Convention partenariale entre tous les acteurs afin d'établir une gouvernance régionale sur la thématique de l'économie circulaire et de mettre en place des outils pertinents pour les entreprises.

Cette démarche partenariale qui fait écho aux actions d'ores et déjà mises en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les services de l'État. L'économie circulaire est, en effet, inscrite, sous ses différents aspects, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place une politique de promotion de l'Économie Circulaire qui concerne tous les acteurs économiques régionaux et a pour objectif de faire évoluer le modèle économique traditionnel en un modèle plus vertueux en matière d'environnement et de responsabilisation de chacun dans le cadre de son plan Climat, du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et du Schéma Régional de Développement d'Innovation et d'Internationalisation.

Portée par les Ministères en charge de l'Économie et de l'Environnement, l'économie circulaire est au centre de la politique gouvernementale. La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe des objectifs ambitieux et des outils de suivi pour la développer, elle est également inscrite au sein des Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) et occupe une place centrale dans le Plan Climat présenté le 6 juillet 2017 par le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire. Une feuille de route nationale sur ce thème (FREC) a également été publiée fin 2018 à la suite d'une vaste consultation publique.



Contacts presse :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Margaux MASSONNAT - mmassonnat@maregionsud.fr - 06.68.21.02.64

Préfecture des Bouches-du-Rhône : Camille PEUVRIER - pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr - 07.72.14.98.84

ADEME - Gaëlle REBEC - gaëlle.rebec@ademe.fr - 06.78.38.47.42

CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur : Valérie MARQUET 06 16 80 04 44 - valerie.marquet@paca.cci.fr / Mélanie BAU BARAT : melanie.barat@paca.cci.fr - 06 86 71 07 76

Banque des Territoires - Matthieu GANZENMULLER - matthieu.ganzenmuller@caissedesdepots.fr - 06 33 91 76 19

Chambre des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur – Olivier COLAS - o.colas@cmar.fr - 04 92 12 53 17